



Durée de travail réglementaire

Par **noara**, le **23/01/2009** à **17:21**

je suis fonctionnaire. je suis animatrice de proximité et je dois partir encadrer un séjours sur les vacances de février 2009. le problème que je rencontre est : je travail du mardi 10 au samedi 14/02 jusqu'à 19h30 et le départ est prévu le samedi soir à 20h30 je rentre le dimanche 20/02 au matin (vers 8h) et je dois reprendre le lendemain à 13h30 et effectuer ma semaine normal. Mon responsable me demande de poser ma journée du 14/02 en rtt ou sur mes jours de congés. ont-ils le droit de me faire travailler pratiquement 17 jours consécutifs en ayant juste une après midi de congés (dimanche 20) merci de répondre